

E 13 (B)/183

*Le Chef du Département des Affaires étrangères, A. Lachenal,  
à l'Ambassadeur de France à Berne, C. Barrère*

*Copie**N*

Berne, 25 juin 1895

En réponse à la note que Votre Excellence a bien voulu nous adresser en date du 25 juin courant<sup>1</sup>, nous avons l'honneur de porter à Votre connaissance que le

---

1. *L'Ambassadeur de France à Berne écrit à ce sujet à Lachenal*: A la suite des ouvertures que j'ai été chargé de vous faire le 15 novembre 1894, en vue d'établir un modus vivendi commercial entre la Suisse et la France et en conséquence des négociations intervenues à cet effet entre Monsieur Cramer-Frey et moi, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la liste des réductions sur certains articles du tarif minimum que mon gouvernement se propose de présenter à l'approbation des Chambres. Je joins également à cette liste le relevé des règles à suivre dans l'application de certains articles du tarif.

Mon gouvernement est également disposé à soumettre à la ratification du Parlement l'adjonction à la Convention sur les rapports de voisinage, du 23 février 1882, d'un article stipulant une réduction réciproque des droits sur les bois sciés.



Conseil fédéral, prenant acte des communications du gouvernement de la République, contenues dans Votre lettre et ses annexes, s'engage de son côté à proposer à l'Assemblée fédérale<sup>2</sup> de décider l'application du tarif d'usage aux produits français en échange de l'application aux produits suisses du tarif minimum français lorsqu'il se trouvera dans les conditions indiquées par les tableaux annexés à la note de Votre Excellence.

Le Conseil fédéral soumettra aussi à son tour à la ratification des Chambres fédérales l'adjonction à la Convention sur les rapports de voisinage du 23 février 1882, d'un article stipulant une réduction réciproque des droits sur les bois sciés.

Il procédera également, en faveur du Pays de Gex, au rétablissement par voie autonome des facilités inscrites dans le règlement de 1892.

---

2. Cf. *PVCF des 24 juin, 18 juillet, 16 et 26 août 1895, non reproduits, et Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'entente commerciale avec la France du 29 juillet 1895 (FF, 1895, III, pp. 691—710). Les instruments sont échangés le 16 août 1895.*